



**50  
ANS**



**VOYAGES ET ESCAPADES – VISITES EXPO ET MUSEES – BALADES – SPECTACLES -  
DEVELOPPEMENT DURABLE - ACTIVITES SOCIALES – VISITES PALAIS D'IENA –  
CONFERENCES ET DEJEUNERS DEBAT**



**Bloc-notes spécial cinquantenaire**

**Numéro 68 – mai 2025**



## *Spécial Cinquantaire*

### *Sommaire*

- 3/** Chers amis du CESE par Thierry BEAUDET, président du CESE
- 4/** La communication de l'Amicale, Claude MENNECIER, Béatrice OUIN
- 5/** Editorial de Bernard FERRAND, président de l'Amicale
- 8/** Naissance de l'Amicale, Jean-Marie BEZ

#### ACTIVITES DE L'AMICALE

- 12/** Commission des activités sociales, Bernard DEVY
- 15/** Commission transition écologique et développement durable, Pierrette CROSEMARIE et Jean-Christophe LE DUIGOU
- 17/** Commission des activités culturelles, Catherine BLASSEL
- 21/** Visites du CESE, Francis LAMARQUE et Bertrand CLUZEL
- 23/** Femmes : du CESE à l'Amicale, Jacqueline LAROCHE-BRION
- 25/** Questions sur l'évolution du CESE, André-Jean GUERIN
- 31/** 50 ans après : fidélités et évolutions, Hubert BRIN
- 33/** Le Palais d'Iéna, Dominique RIQUIER-SAUVAGE
- 35/** Les autres CES, ailleurs, Hubert BRIN
- 37/** Rejoindre l'Amicale



GENEVE 25-27 mars 2025



**Photos couverture**

Visite de l'expo Miró- octobre 2018 ; Escapade à Marseille et Aix en Provence – septembre 2017 ; Visite du showroom de Schneider Electric – juin 2017 ; L'Amicale participe au grand débat – février 2019 ; Conférence sur les Finances et le climat -février 2023 ; Voyage dans les villes hanséatiques allemandes – septembre 2024

**Photos sommaire**

La médaille commémorative des 25 ans de l'Amicale ; Expo Merveilles au musée national de Céramique de Sèvres – février 2025 ; Escapade à Fontevraud, Saumur – septembre 2022

*Ce bulletin édité par l'AMICALE du Conseil économique, social et environnemental a été imprimé par les services du CESE - Mise en page Béatrice OUIN et Claude MENNECIER. – Photos : adhérents de l'Amicale, site internet des éditeurs. – CESE FOUGEIROL - Site internet du CESE*



Chers amis du CESE,



Cette année 2025, nous fêtons un double anniversaire, et je m'en réjouis : celui des 50 ans de l'Amicale des conseillers du CESE, et celui des 100 ans de notre premier ancêtre, le Conseil économique et social, que la loi a créé en 1925, sous la IIIème République. Cet ancrage historique fait notre force et notre légitimité. L'Amicale du CESE a l'immense mérite de faire connaître à l'extérieur le Conseil économique et social, d'organiser des visites des bâtiments en valorisant le patrimoine, mettant en valeur son histoire et son architecture si moderne, sans compter la nouvelle terrasse que nous venons d'aménager, sans doute une des plus belles de Paris ! C'est ainsi que le Palais d'Iéna restera un vrai forum de la République, c'est ainsi que toutes les organisations s'approprieront ce lieu d'échange et de concertation. Votre médiation est aussi précieuse pour lever les fonds nécessaires à la restauration de nos bâtiments, aux travaux que nous avons entrepris.

Vous nous aidez à affirmer la vocation du CESE : compléter la démocratie politique par la démocratie sociale, s'inquiéter de la santé démocratique de notre pays dans un contexte toujours plus instable, s'interroger sur les moyens d'aller au-delà d'un formalisme institutionnel pour fonder une vraie société démocratique, juste et inclusive.

Je souhaite à notre jeune Amicale quinquagénaire de repartir du meilleur pied pour un nouveau demi-siècle !

*Thierry BEAUDET*  
*Président du CESE*



## La Communication de l'Amicale

Le logo dont l'existence doit beaucoup à l'insistance de Lydia Brovelli a été créé en 2014 par le service communication du CESE. Ces deux triangles de couleur qui rappellent le claustra d'Auguste Perret marquent l'identité de notre association et son rapport au palais d'Iéna siège du CESE.

L'édition d'un bulletin remonte aux origines de l'Amicale. Le Bloc-notes publié 3 fois par an en est l'héritier, les responsables de l'Amicale entendent préserver ce lien « papier » avec les personnes adhérentes et amies de l'Amicale malgré l'effort financier que représente le coût de son envoi par la Poste.

Le premier site internet de l'Amicale a été créé puis amélioré pendant plusieurs années par Claudine Chauffaille la compagne de notre ancien collègue Jean-Marie Dapoigny. En mars 2021, le site est complètement refondu avec le concours de l'agence PEPPER CUBE. Il permet, dans « l'espace adhérent » de **s'inscrire aux activités proposées par les commissions de l'Amicale.**

Le site permet aussi de vous envoyer **LES NOUVELLES**, la Newsletter de l'Amicale, bien utile pour appeler à l'inscription aux expo, visites, spectacles, voyages, conférences...Les destinataires sont celles et ceux dont l'adresse mail a été enregistrée sur le site.

Il faut parfois cibler les convocations et les rappels vers un public particulier : le support utilisé est alors l'Info rapide avec des fichiers d'adresses mail (*courriels*) spécialisés, tenus par le secrétariat.



Claude MENNECIER – Béatrice OUIIN



## Noces d'or avec le CESE : 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'Amicale



**A**vant de focaliser votre attention sur la belle aventure de notre Amicale, sur son incontournable présence dans ces murs d'Iéna, porteurs d'Histoire, permettez-moi de saluer le chef d'orchestre, le concepteur de l'architecture de ce cinquantenaire, notre ami Hubert Brin, président honoraire de notre association. Remercions aussi toute l'équipe qui, à ses côtés, a donné de son temps, de sa générosité afin que la célébration de cet anniversaire soit référente dans nos annales.

Le Conseil économique et social - CES - né en 1925 fut la première assemblée consultative suggestive de droits économiques et sociaux de la République et, dès son origine, il a été composé, selon un concept innovant pour l'époque, de syndicalistes salariés, de représentants des entreprises et du monde agricole et associatif. Une reconnaissance constitutionnelle, 21 ans plus tard, en 1946 puis en 1958, le placera parmi les rouages consultatifs les plus importants. Il est reconnu désormais comme l'institution représentative de la « société civile organisée » selon l'expression du président Dermagne.

Le palais d'Iéna, siège actuel du CESE, a été construit pour l'exposition universelle de 1937. Il a été ensuite occupé en tant que musée des Travaux publics jusqu'en 1956 puis par l'Assemblée de l'Union française jusqu'en 1959 et c'est à cette dernière date que le CES devenu CESE s'y est installé.

**C**inquante ans après l'émergence du CES, l'Amicale des conseillers prenait place au palais d'Iéna le 29 mai 1975. Que doit-on retenir de l'histoire de notre Amicale ciselée dans ce recueil ?

Elle a toujours été composée de fortes personnalités qui ont contribué à la grande qualité de nos débats tout au long de ce demi-siècle. En effet, on ne devient pas membre du CESE sans s'être fait remarquer pour ses compétences, son travail, son charisme dans son organisme d'origine ou dans la société. Toutes ces personnes engagées, militantes, soucieuses du bien commun ont consacré une bonne part de leur énergie à défendre leurs convictions au sein du palais d'Iéna.

Les Amicalistes, anciens membres du Conseil, forts de ce que leur mandat leur a apporté, ont très souvent désiré maintenir les liens tissés dans ce lieu de rencontre unique, de brassage d'idées, de connaissances et d'apprentissage du compromis. Pour ce faire, l'Amicale est le creuset idéal.

**N**os initiatives, nos travaux, nos conférences, nos activités culturelles, notre site internet vous seront présentés dans ce Bloc-Notes qui, ce faisant, pourrait attirer de nouveaux publics.

La composition de notre Amicale a évolué dans le temps : notre Association réservée pendant plusieurs décennies aux seuls anciens conseillers, a ouvert récemment ses rangs à un ensemble d'Amis de l'Amicale. Ils viennent de divers horizons : membres d'associations proches comme l'APERCES, Co-construire, les amicales des CESER, les amicales de divers ministères ou des individuels en lien avec nos adhérents.

Cette mutation est à rapprocher de celle du CESE qui est devenu le carrefour des consultations publiques et a ouvert toutes grandes ses portes à des personnes extérieures via notamment les conventions citoyennes.

L'Amicale était à l'origine le lieu privilégié de la mémoire de ceux qui avaient eu l'honneur d'agir dans le cadre du CES. Elle a préservé cette attribution en accomplissant le devoir de tout passeur. Elle est restée, comme le Conseil, un lieu d'échanges conviviaux où l'on tente de générer des projets, si possible unanimement.

**M**ais au fur et à mesure de son évolution, elle a forgé sa propre approche sur des sujets en lien avec des thèmes abordés par le CESE comme « multi fractures du numérique », « la grande Sécu », « la Banque des territoires au service de l'aménagement numérique du pays », « la politique énergétique européenne », « la dépendance des personnes âgées », « le droit à mourir dans la dignité » etc. A cet égard, je dois saluer le dynamisme de nos commissions qui recherchent en permanence à répondre à des préoccupations d'actualité ou prospectives.

Notre association, par ailleurs, participe activement à la promotion du Palais d'Iéna et au statut institutionnel du CESE, organisant pour des milliers de personnes chaque année des visites commentées dont le succès est en croissance constante : elle a étendu son impact par le développement des visites de groupes nationaux et internationaux qui génèrent interrogations et suggestions en matière économique, sociale et environnementale : en un mot elle répond à son rôle traditionnel et aux progrès sociétaux.

Enfin, nous sommes au carrefour des actions propres aux amicales des CESER, de l'Association des anciens membres du CES européen et de Co-construire ce qui nous place au centre d'un réseau composé d'associations au service du monde économique social et environnemental.

**A** l'heure où un besoin d'exemplarité dans nos constructions démocratiques est incontournable, à l'heure où la nécessité de préserver la mémoire institutionnelle s'impose face aux dérives de toutes sortes, à l'heure où le besoin de solidarité et de chaleur humaine entretenue doit galvaniser nos actions, l'Amicale, pôle de rencontres des Anciens et lieu d'échanges culturels et intergénérationnels pour les amis de l'Amicale doit franchir un nouveau pas : élargir nos capacités de débats et notre audience auprès des nouveaux publics qui s'intéressent à la société civile en mouvement représentée au CESE.

**N**ous nous inscrivons ainsi dans la logique de l'appel lancé dans un ouvrage récent par Thierry Beudet qui affirme que, pour éviter la tendance au refus de participer de nos concitoyens : « seule l'expérience partagée peut servir de socle à la vie en société ». L'Amicale, flambeau de mémoire, par l'expérience cumulée de ses membres entend continuer à œuvrer dans ce sens.

*Bernard FERRAND*  
*Président de l'Amicale du CESE*  
*Mai 2025*



**Bureau de l'Amicale le 23 mai 2024**

Au 1er rang de gauche à droite Gisèle STIEVENARD, Catherine BLASSEL, Bernard FERRAND, Béatrice OUIIN; au 2ème rang Pierre SIMON, Jean-Christophe LE DUIGOU, Jacqueline LAROCHE-BRION, Bernard DEVY; au 3ème rang Jacques PICARD, Bertrand CLUZEL, Alain CORDESSE, Hubert Brin, Jean-Marie BEZ, Francis LAMARQUE. Il manque Marie-Josée MILLAN excusée.



# Naissance de l'Amicale

C'est à la suite d'un échange de lettres entre Mme Picard, Melle JACOB et MM Durand-Reville, Bour,

création de cette amicale. Les membres présents demandent à Mme PICARD de vouloir bien assurer la présidence de la réunion.

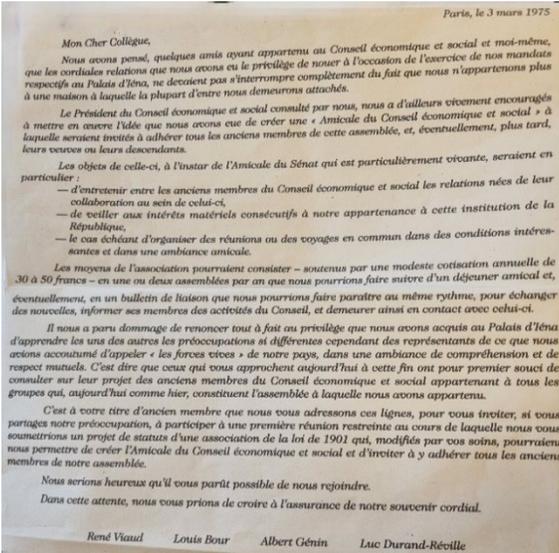
M. Durand-Reville, au nom des quatre signataires de la convocation à laquelle les présents ont bien voulu répondre, indique le but de l'association que tous quatre ils proposent aux présents et représentés de vouloir bien créer avec eux.

A la suite de cet exposé, les présents, tant en leurs noms qu'au nom des anciens membres du Conseil économique et social qui les ont priés de les représenter, décident de fonder une asso-

ciation de la loi 1901 qu'ils se proposent de dénommer : « Amicale du Conseil économique et social ».

M. Durand-Reville, au nom des quatre signataires de la convocation, donne lecture article par article, du projet de statuts que ceux-ci soumettent à la critique des anciens membres présents. Après discussion sur chaque article, le projet initial des statuts est définitivement mis au point.

Sont alors désignés comme membres du premier Conseil d'administration (provisoire) : Madame Picard, Monsieur Viaud, Monsieur Génin, Monsieur Desbrières, Monsieur Mayolle, Monsieur Aubé,



Charvet, Genin, de Précigout, de Vernejoul, Lajugie qu'un projet de statuts pour une Amicale de ce qui n'était alors que le Conseil économique et social a été élaboré et voté lors de la réunion du 21 mars 1975 et ce dans le but de maintenir les liens amicaux existant entre les anciens membres de cette assemblée et de leur assurer ainsi qu'à leur famille un appui matériel et moral tel que le précise l'article 1 du projet de statuts.

Cette réunion avait été précédée d'une lettre datée du 3 mars 1975, signée par René Viaud, Louis Bour, Albert Génin et Luc Durand-Reville expliquant les motivations de la

Monsieur Bour et Monsieur Durand-Réville qui acceptent.

Le Conseil d'administration provisoire du 29 mai 1975 élit au bureau du Conseil, président : Luc Durand-Réville ; vice-président : Georges Desbrières ; secrétaire général : René Viaud ; trésorier : Robert Aubé. Les membres présents fixent les étapes suivantes de la convocation

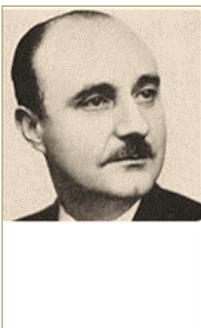
d'une assemblée générale de l'Amicale du Conseil économique et social, assemblée qui sera appelée en particulier à constituer un Conseil d'administration pour l'association lors de l'assemblée générale du 13 février 1976. L'association comptait alors 266 membres.

*Jean-Marie BEZ*



Le Conseil d'administration de l'Amicale en 2000

L'Amicale a successivement été présidée par Luc Durand-Réville de 1975 à 1990 ; René Viaud de 1990 à 2014 ; Hubert Brin de 2014 à 2020 et Bernard Ferrand depuis le 8 octobre 2020.



# Quelques figures de l'Amicale

*L'étincelle créatrice est due notamment à Luc Durand-Reville, premier président de notre association et à René Viaud.*

*Au cours de cette période, le président Ventejol et son épouse -membre et un temps vice-présidente de l'Amicale- furent adhérents actifs jusqu'à leur décès.*

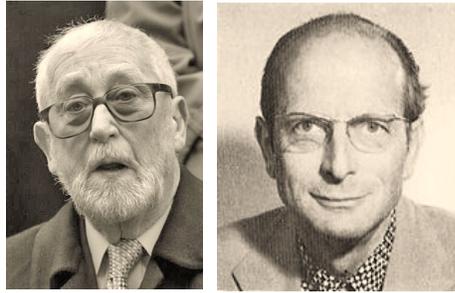
*Après la présidence de Luc Durand-Reville jusqu'en 1990, René Viaud fut le second porteur de la flamme amicaliste jusqu'en 2014.*

*A l'issue de ces deux premières présidences. Hubert Brin succéda à René Viaud et eut la lourde charge de maintenir le lien, notamment au moment de la période COVID. J'ai pris le relais de cette présidence le 8 octobre 2020.*

Au-delà du besoin de se souvenir ensemble, d'être porteur d'expériences, notre Amicale a eu l'honneur d'accueillir de grandes figures sociétales dont celles précieuses qui ont apporté leur compétence à nos objectifs. Parmi eux, attachons-nous à la mémoire d'Augusta Leon-Jouhaux qui fut distinguée comme Paulette Hofman, membre d'honneur de notre Amicale lors de l'AG du XXème anniversaire, de Gabriel Ventejol, président du CES qui parraina l'Amicale.



Paulette HOFMAN



Philippe DECHARTRE - Jacques ERSHAM

Mais bien d'autres nous ont accompagnés comme Philippe Dechartre, ancien résistant et ancien ministre, Lucien Neuwirth pendant 10 ans, humaniste, grand parlementaire qui légalisa l'usage libre des contraceptifs, Marcelle Devaud, professeure de philosophie, députée, sénatrice, première femme vice-présidente du Sénat, Françoise Héritier anthropologue, ethnologue et militante féministe, directrice d'étude à l'EHESS, membre du Collège de France, Raymond Lacombe président de la



Jacques DERMAGNE

FNSEA (1986-1992), Jacques Dermagne, président du CES de 1999 à 2010 et de l'AICESIS, Jacques Ehrsham, ancien président de Singer France et vice-président de l'Amicale chargé pendant une longue période des activités culturelles, ou encore Lydia Brovelli qui siégea de 1984 à 2001 au CES et présida la section du Travail.



AG avril 2012 Lydia BROVELLI, Jacques ERSHAM, Francis LAMARQUE

commission des activités culturelles et exerça avec autorité la vice-présidence de l'Association jusqu'à son décès en 2023. Elle renouvela enfin avec Claude Mennecier les outils de communication au même titre que l'organisation des visites du palais d'Iéna sous la houlette de Francis Lamarque. Elle donna une lisibilité incomparable à notre Association.

Lydia s'engagea avec la fougue manifestée tout au long de sa vie professionnelle de cadre, diplomate et de secrétaire confédérale CGT. Elle réforma nos statuts en profondeur, fut l'incontournable présidente de la

Et, cette galerie de personnalités pourrait être très longuement complétée.

*Bernard FERRAND*



**Le Bureau de l'Amicale en septembre 2021.** En partant de la gauche en haut : Jean-Marcel BICHAT, Francis LAMARQUE, Pierrette CROSEMARIE, Bernard DEVY, Pierre SIMON, Lydia BROVELLI, Gisèle STIEVENARD, Bernard FERRAND, le Président du CESE Thierry BEAUDET, Claude MENNECIER, Jacques PICARD, Claude AZEMA



### La commission des Activités sociales

Le CESE a été un lieu de réflexion et de concertation, où des personnalités issues de divers horizons ont pu se rencontrer pour discuter des enjeux économiques et sociaux de leur temps. L'Amicale des anciens du CESE a été fondée pour préserver cette mémoire collective et renforcer les liens entre ses membres.

**La commission des activités sociales s'est donné pour mission de s'intégrer dans les réflexions sur les grands sujets de société, de débattre des enjeux contemporains et de partager nos expériences.** Ces rencontres sont essentielles pour maintenir la mémoire du CESE, et pour transmettre ses valeurs aux nouvelles générations. Au fil des ans, la CAS a organisé de nombreux événements, tels que des conférences, des tables rondes, des visites d'établissement médico-sociaux, permettant à nos adhérents de participer à la réflexion sur des sujets d'actualité. Je voudrais à cette occasion souligner le travail de nos anciens qui ont contribué à la dynamique de notre commission et les remercier de leur implication, de leur présence ainsi qu'à l'élaboration des nombreux articles du Bloc-notes relatant les moments privilégiés de nos activités, et des prises de parole de nos intervenants.

La pandémie du Covid 19, avec des interdictions allant jusqu'au confinement, a provoqué des perturbations dans nos activités, nous obligeant à innover pour maintenir le lien. Les services administratifs du CESE, par la mise à disposition d'un système de visio-conférence, nous ont permis de poursuivre certaines de nos activités à distance dont les conférences. Nous avons jumelé nos activités avec celle de la commission sur le développement durable présidée par Pierrette CROSEMARIE. Nous avons pu ainsi organiser plusieurs conférences dont celle sur les « *arcanes de la couverture numérique et de son développement* », rendu nécessaire pendant la période de pandémie avec la mise en place du télétravail et l'utilisation de la visio-conférence. Nous avons également reçu les représentants de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes). Toujours en liaison avec la commission développement durable nous avons reçu le Professeur Alain GRIMFELD, président du comité de la prévention et de la précaution sur le thème « *Santé et environnement numérique* ».

La période de pandémie a contribué à modifier le comportement de nos concitoyens mais également de nos adhérents, notamment sur leurs dé-

placements. Les réunions en présentiel sont devenues plus difficiles à organiser.

Autre évènement important, la réforme du CESE est entrée en vigueur en juin 2021 avec la nouvelle mandature. Sa composition a été réduite à 175 membres, un peu plus éparpillée dans sa représentativité avec des missions plus étendues. Ouverture à l'organisation de conventions citoyennes avec tirage au sort. Deux conventions ont déjà eu lieu, la première sur le climat et la seconde sur la fin de vie que la CAS a suivi régulièrement, auditionnant la présidente du comité de gouvernance de la convention citoyenne, Claire TOURY. Le projet de loi est toujours en attente d'un vote du parlement. Le projet a également fait l'objet d'un avis du CESE dans le cadre d'une commission temporaire dont la rapporteure : Dominique JOSEPH a été reçue et auditionnée par la CAS.

### **Parmi les nombreux sujets abordés, citons les principaux :**

- le suivi de l'ensemble des réflexions sur les mesures concernant la société du bien vieillir et de l'autonomie.
- l'audition de Dominique LIBAULT, responsable du pilotage d'une mission initiée par le président de la République, sur l'adaptation de la société au vieillissement. Ce projet se situe dans le prolongement de la loi de 2015 afin de construire pleinement le financement et l'organisation de ce nouveau risque social.
- l'audition de Marie-Anne MONCHAMP, ancienne ministre,

présidente de la CNSA sur le thème de la transition démographique et de la protection sociale.



Bernard DEVY s'adresse aux amicalistes venus visiter les Magnolias

- la visite de l'hôpital gériatrique des Magnolias situé en Essonne, établissement pilote en gériatrie et gérontologie avec comme particularité d'avoir une offre intégrée comportant une partie sanitaire, des partenaires et des outils de coordination.
- la visite de L'ICM (Institut du cerveau et de la moelle épinière) : ce centre de recherche de dimension internationale situé dans l'enceinte de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière est sans équivalent, innovant dans sa conception comme dans son organisation, il réunit dans un même lieu, malades, médecins et chercheurs. L'objectif est de permettre la mise au point rapide de traitement pour les lésions du système nerveux afin de les appliquer aux patients dans les meilleurs délais.
- l'organisation d'une table ronde sur les aidants avec la participation de l'OCIRP, de l'Institut Viavoice, de l'UNAF et d'une proche aidante, un sujet longtemps ignoré, qui concerne aujourd'hui entre 10 et 12 millions de personnes qui consa-

crent une partie de leur temps à accompagner des proches en situation de perte d'autonomie.

- changer le regard sur le travail domestique avec la participation de Béatrice OUIIN ancienne membre du CESE et rapporteure de plusieurs avis au Comité économique et social européen. Un sujet important pour souligner les stéréotypes qui rendent si lente l'avancée vers l'égalité entre les hommes et les femmes.

- la fracture numérique avec la participation de Didier VITRAC, fondateur de l'agence Deep qui nous a éclairé sur les nombreuses fractures numériques visibles et invisibles avec en corollaire, les inégalités d'usage qui touchent nombre de nos concitoyens.

- la fin de vie, depuis l'avis de Pierre Antoine Gailly qui a fait l'objet d'un déjeuner débat en 2018, en passant par la convention citoyenne, et l'avis de la commission temporaire, relatées par ailleurs.

- la Grande sécu. Le haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie a présenté un rapport à la demande du ministre de la Santé de l'époque, Olivier VERAN sur l'éventualité d'instaurer un régime unique de sécurité sociale qui prenne en charge l'intégralité des soins de santé.... Vaste programme sur lequel la CAS a tenté d'apporter sa pierre à l'édifice.

- plus récemment, la conférence sur l'intelligence artificielle avec comme intervenant Stéphane Roder, ingénieur télécom, auteur d'un guide pratique sur l'IA dans l'entreprise, qui nous a expliqué comment

l'IA allait révolutionner notre environnement et permettre au monde de l'entreprise de gagner en productivité, pourquoi et comment l'humain devait rester le maillon essentiel de cette chaîne de valeur qu'il faut comprendre et maîtriser. Une réflexion à poursuivre sur ce sujet.

- dernier sujet et non des moindres : la réforme du régime de retraite des anciens membres du conseil. Cette réforme intégrée dans la loi promulguée le 14 avril 2023 prévoit la suppression du régime spécial de retraite des anciens membres du conseil et son transfert à la CNAV et à l'IRCANTEC (Pour la partie complémentaire) où seront affiliés les futurs conseillers. L'équilibre financier des personnes actuellement bénéficiaires d'une pension du CESE sera assuré par une subvention gérée par le régime général. Nous sommes intervenus tout au long de ce parcours chaotique pour préserver les droits des actuels pensionnés et obtenir des garanties sur le suivi de ces opérations complexes.

Les enjeux économiques et sociaux ont évolué depuis la création du CESE et de notre Amicale, mais les valeurs de solidarité, de dialogue et de responsabilité demeurent au cœur de nos préoccupations. La CAS impliquée au sein de l'Amicale s'engage à continuer de promouvoir ces valeurs en s'adaptant aux nouvelles réalités, en répondant aux attentes de ses adhérents et en intégrant des perspectives diversifiées.

*Bernard DEVY*



# La Commission transition écologique et développement durable

### Une perspective pour le XXI<sup>e</sup> siècle

La transformation de notre modèle de développement se révèle une nécessité pour faire face à l'urgence d'une transition écologique qui ne se dément pas et pour répondre à la crise qui ronge nos sociétés.

La définition et la mise en œuvre d'une croissance économique efficace, tout en étant socialement équitable à long terme, mettant en avant la protection et la prévention n'est pas une option de politique économique classique. Nous vivons en effet avec la menace climatique que l'on ne peut désormais sous-estimer à une croisée de chemins qui doit nous conduire à une économie bas-carbone, élément clé d'un projet de développement durable. Ce dernier est un ensemble complexe qui introduit plusieurs notions : réponse aux besoins actuels et à venir, nécessité de maîtrise des techniques sous contrainte des exigences équitables à long terme, mise en avant la protection de l'environnement...

### L'engagement de la France

La France occupe une place sur la scène internationale en matière de protection de l'environnement qui

s'est montrée décisive. Le pays réaffirme régulièrement son engagement pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Dans le cadre de l'Agenda 2030, la France, et la société française dans son ensemble, se fixent divers objectifs : agir pour une transition juste en luttant contre les discriminations et les inégalités, transformer le modèle sociétal en appliquant des mesures en faveur de la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, mettre en place un système de formation et d'éducation qui doit favoriser, tout au long de la vie, l'adoption d'un mode de vie compatible avec les enjeux du développement durable.



Conférence sur les finances et le climat avec Sarah BENDAHOU en février 2023

Mais la crainte de prise de décisions erronées dont les consé-

quences en termes financiers seraient lourdes pour les budgets publics, les entreprises et le pouvoir d'achat des ménages ne peut être sous-estimée.

---

### Un risque de rupture

---

Pour tenir leurs engagements les principaux pays doivent mobiliser des ressources importantes se chiffrant à 2 à 3 points de PIB. L'expérience du Covid, la guerre en Ukraine, au Moyen-Orient, le bras de fer entre grandes puissances, le retour de l'inflation, la crise des finances publiques... ce contexte explique sans doute que la publication, il y a un an d'un livre de Jean-Baptiste FRESSOZ, « Une nouvelle histoire de l'énergie », qui en fait met en cause la notion même de « transition » ait eu un large écho, ébranlant la crédibilité de l'action des pouvoirs publics. L'exemple donné par les Etats-Unis de Trump qui jette par-dessus bord les engagements pris il y a peu aux rendez-vous des COP, accélère la polarisation des opinions publiques sur les questions environnementales et laisse à penser qu'une rupture dans les politiques de transition puisse marquer la période à venir.

Le choc de la crise a certes poussé au premier rang les préoccupations liées au pouvoir d'achat. Mais la réalité du changement climatique est bien là, les événements extrêmes s'imposant dans le quotidien (inondations, sécheresses, canicules, incendies...) et interdisant tout statu quo dans la mise en œuvre des stratégies énergies-climat.

La commission « transition écologique & développement durable » de l'Amicale a eu pour objectif, au travers de plusieurs conférences-débat, de préciser les enjeux du DD au lendemain de la COP21, en l'occurrence la lutte pour la réduction



Conférence de Michel DERDEVET sur l'énergie en juin 2022

du rejet du CO2 et les modalités pratiques de la transition énergétique. Elle se donne pour objectif de l'année à venir d'éclairer les enjeux sociaux du DD, notamment ses conséquences sur l'évolution du système redistributif.

Le débat public s'exacerbe autour de la discussion de réalités scientifiques mais aussi des conséquences sur la vie quotidienne pour les ménages ou la compétitivité des économies. Il faut alors démontrer que si la transition est génératrice de contraintes, elle produit aussi des bénéfices directs : amélioration thermique de l'habitat, offre étendue de modalités de transports du quotidien, réduction des pollutions de l'air et de l'eau ...et évite des coûts massifs de réparation des pollutions.

*Pierrette CROSEMARIE  
Jean-Christophe LE DUIGOU*



### La Commission des Activités culturelles

En quelque sorte, « vitrine » de l'Amicale, la CAC offre à nos adhérents et amis de multiples activités dont le maître mot est diversité. Mais avant, un peu d'histoire.

#### D'hier à aujourd'hui



Escapade dans le Berry en mai 2008. Au premier plan de dos Jacques ERSHAM. On reconnaît Michel GEVREY, Jean-Marcel BICHAT et Claude VIGNON.

Dès les premières années de sa création, l'Amicale a proposé à ses adhérents des activités à dominante culturelle : des voyages, des visites d'expositions, musées, lieux historiques ou prestigieux mais aussi des visites d'établissements industriels ou de recherche comme les Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire, le port méthanier de Gaz de France en Bretagne, les usines Citroën à Aulnay ou encore l'Institut Pasteur. Le créateur et ordonnateur de ce programme fut notre collègue Jacques Ersham, bientôt accompagné de Francis Lamarque pour les

grands voyages et de Jean-Marcel Bichat pour les visites. Les propositions de voyage en France comme à l'étranger rencontrent alors un très grand succès.

En 2014, lorsque Lydia Brovelli accepte la présidence de la commission des Activités culturelles, elle prend l'initiative d'une enquête auprès des adhérents pour connaître leurs besoins et attentes car on constate une stagnation voire une baisse des inscriptions aux activités en particulier pour les voyages. C'est le moment de diversifier : des spectacles sont proposés. L'un des tout premiers à l'Opéra Bastille est très bien accueilli, les déjeuners-débats voient le jour, des conférences au Palais d'Iéna sont organisées, notamment un cycle sur la laïcité. Pour affirmer la spécificité du Conseil, mieux percevoir la réalité économique, sociale et environnementale, les voyages sont l'occasion de compte-rendu dans le Bloc-Notes et de rencontres avec les instances diplomatiques françaises dans les pays visités. C'est ainsi que nous serons reçus à l'ambassade de France à Madrid et à Berlin.

A partir de l'AG de mai 2018, c'est Edith Arnoult-Brill qui va assurer la présidence de la CAC, alors que Lydia va consacrer son énergie à la communication en particulier à la



Edith ARNOULT-BRILL entourée de Jacqueline LAROCHE-BRION et Béatrice OUIIN - juin 2018 voyage en Italie.

transformation du site Internet. Le temps des voyages en Italie, dans les capitales baltes et en Islande pour Edith, que la maladie nous enlevait prématurément en avril 2020. Lydia revient alors à la présidence de la commission mais à son retour de notre voyage en Albanie en juin 2022, elle devra entamer une lutte inégale contre la maladie. Elle nous a quittés en avril 2023. Il nous a fallu reprendre le flambeau...

Ainsi, au fil des ans, les propositions se sont enrichies, cherchant toujours à répondre aux attentes de nos membres.

Les tâches sont réparties dans la commission avec des responsables chargés de propositions et d'organisation pour chacune des activités : voyages, visites d'expositions et autres, spectacles, déjeuner-débat, conférences.

Et je dois remercier Jacqueline Laroche Brion, Nicole Fiori-Duharcout, Marina Jamet et Pierre Simon pour leur total investissement qui concourt à la qualité des activités proposées.

Pour vous donner envie, je vais vous illustrer avec quelques exemples de la période récente.

---

## Expositions

---

Commençons par les **expositions** : Rien ne nous fait peur : nous allons/courons de grands musées tels Orsay et sa merveilleuse exposition Caillebotte, ou celle consacrée à Munch, mais aussi le musée d'art moderne pour y admirer Nicolas de Staël. Occasion également de découvrir d'autres musées tel le musée Zadkine qui servait d'écrin à une exposition consacrée à Chana Orloff. Ou encore se précipiter à la réouverture du musée Jacquemart-André qui offrait des chefs d'œuvres de la galerie Borghèse. Et pour éviter la foule, nous avons pu pénétrer dans le musée quinze minutes avant l'ouverture officielle. Un vrai luxe... Et tant d'autres expositions inoubliables...

---

## Visites

---



Samarcande merveilles de soie et d'or – mai 2023

Poursuivons avec les **visites** : Là encore la plus grande diversité règne.

Dès sa réouverture, nous nous sommes précipités à la BNF Riche-lieu. Avant nous avons rencontré la Garde républicaine, arpenté le musée de l'Arsenal, le musée de Cluny. Sans oublier la Sainte-Chapelle et la Conciergerie. Et avouons que rentrer dans la Sainte Chapelle, sans faire une minute de queue, c'est très appréciable.

---

## Spectacles

---

L'offre pour les **spectacles** est aussi très riche. Actuellement, nous essayons de proposer trois offres par trimestre, dont une musicale.

Pour cette dernière cela va de l'opéra, donnant à entendre Philippe Jaroussky, Roberto Alagna, Cecilia Bartoli ou encore Pretty Yende. Ou se laisser entrainer par l'endiablée comédie musicale Black Légends, par La Claque, ou Stories, la dernière tournée.

Quant à l'offre théâtrale, la palette est tout aussi large. Je citerai Fleur de soleil d'après un récit de Simon Wiesenthal avec Thierry Lhermitte, ou encore Gisèle Halimi - une farouche liberté, avec Ariane Ascaride et Philippine Pierre-Brossolette. Mais également, Le cercle des



La détente du repas - Albanie en juin 2022

poètes disparus avec Stéphan Freiss ou Le Montespain, pièce irrésistible de Jean Teulé. Et nous étions là bien sûr pour le retour sur scène de François Cluzel, après 25 ans d'absence, avec la pièce « Encore une journée divine ».

Après toutes ces nourritures spirituelles, un peu d'exercice serait le bienvenu. A nouveau plusieurs activités sont proposées.

---

## Voyages et escapades

---

Une petite nouvelle que nous avons inaugurée en mars et qui s'appelle **Découvertes**.

Il s'agit d'une plongée rapide et dense sur un lieu, une ville... Pour la première, ce fut Genève avec comme point d'orgue la visite du CERN. Nous renouons ainsi avec les visites « industrielles ».

Nous proposons aussi des **Escapades**, quelques jours autour d'une ville, d'une région... Et quand cela est possible, nous profitons de cette occasion pour rencontrer des représentants des CESER concernés. Moments d'échanges toujours très riches. Nous nous sommes ainsi promenés dans les Pays-de-Loire : l'abbaye de Fontevraud, les châteaux de Montreuil-Bellay et de Saumur, un dîner de gala au Cadre noir....

Autre escapade, en pays d'Arles. Au-delà de la richesse architecturale et historique de cette ville, deux de nos adhérents nous ont invités, l'un dans son domaine viticole et l'autre dans sa maison face aux Arènes. Moments inoubliables...

Enfin, nous invitons chaque année à découvrir une région d'Europe à

l'occasion d'un **voyage** d'une huitaine de jours.

L'Islande voyage en terre inconnue, la Sardaigne, à la découverte de la civilisation nuragique, Rome ville éternelle, l'Albanie encore méconnue, l'Allemagne et ses villes hanséatiques aux alentours de Hambourg.... En septembre 2025, les Pouilles nous accueilleront.

---

### Déjeuners-débats

---

**Les déjeuners-débats** sont une autre activité que nous proposons. Nous cherchons alors un thème d'actualité dans le champ d'activités du CESE.

En avril 2018 nous avons ainsi reçu Antoine Gally, rapporteur pour le CESE d'un avis sur « fin de vie – la France à l'heure des choix ».

En 2023, nous avons également rencontré Madame Dominique Joseph, rapporteure pour le CESE de la commission temporaire « fin de vie – faire évoluer la loi ».

Leurs conclusions, au diapason de celles issues de la Convention citoyenne qui s'était tenue parallèlement, n'attendent plus qu'une reprise législative.

Nous avons également ouvert nos déjeuners-débats à des personnalités extérieures quand le sujet l'imposait. C'est ainsi que nous avons pu débattre avec Jérôme Fourquet sur l'Etat de la France, autour de deux de ses ouvrages : « L'Archipel français » et « La France sous nos yeux, économie, paysages, nouveaux modes de vie ». Il ressort des analyses de Jérôme Fourquet que celles-

ci donnent à voir une France qui s'ignore et que nous ignorons.

Autre angle d'attaque : que pensent les jeunes ? Stewart Chau est l'auteur d'un ouvrage avec Frédéric Dabi intitulé « La fracture », conçu à partir d'une enquête d'opinion auprès de jeunes de 18 à 30 ans. Il est venu nous dresser un portrait de cette jeunesse qui n'est pas telle que nous l'imaginons.

Ainsi, à deux reprises, avec deux intervenants différents, nous avons entendu qu'il nous fallait sortir des pensées toutes faites et des idées reçues.

La prochaine édition devrait nous permettre de passer un moment avec Sophie Thierry, présidente de la Commission Travail et Emploi au CESE. Le thème abordé devrait porter sur le travail dans tous ses états. Voilà une rapide illustration de l'activité débordante de la CAC.

Deux mots encore : sous la houlette de notre collègue Pierre Simon qui a pris la suite de notre ami Claude VIGNON, l'Amicale organise chaque fin d'année un repas où sont conviés les adhérents et les amis de l'Amicale Repas festif, voire gastronomique, il termine bien l'année.

Enfin la CAC n'existerait pas si elle ne pouvait pas s'appuyer sur le **groupe de la communication**. L'annonce des activités, la relance, les comptes-rendus avec de si belles photos.... Cela donne vie à nos activités. Je remercie chaleureusement Claude Mennecier et Béatrice Quin en charge des publications.

*Catherine BLASSEL*



# Visites du CESE

## A la découverte d'un Palais dédié à la Démocratie participative

Qui mieux que celles ou ceux qui, durant des années, ont apporté leurs contributions aux travaux du CESE pour témoigner du travail très particulier qui s'y fait, caractérisé par la recherche d'un consensus plus nécessaire que jamais ? écrivait en substance notre collègue Francis Lamarque dans une précédente livraison de ce bloc-notes.

En effet, une équipe de 12 membres de l'Amicale (8 anciens Conseillers et 4 anciennes Conseillères) est à la manœuvre pour prendre en charge les visites mensuelles de notre Institution, réclamées autant par des jeunes que par des personnes actives ou à la retraite, de toute nationalité et conditions.

Les chiffres et tableaux ci-dessous sont éloquentes, **2024 représentants un record : 172 visites en groupe dont 110 réalisées par l'Amicale du CESE soit 64% des visites des groupes.**

*(Pour mesurer l'évolution, l'Amicale a réalisé 97 visites en 2023 contre 53 en 2021).*

### Evolution du nombre de visiteurs

	Nbre visiteurs
2024	4178
2023	3814
2022	2201

### Répartition des visiteurs selon leur statut

En 2024, nous avons reçu 2 375 étudiants et scolaires

Etudiants	837
Lycéens	1100
Collégiens	288
Ecoliers	150
Actifs	870
Retraités	902
Autres	31



Marie-Josée MILLAN et un groupe de visiteurs du Palais d'Iéna

Thierry Beaudet, Président du CESE, rappelle souvent cette mission clé de notre Assemblée : *"porter la voix des citoyens au cœur des décisions publiques et catalyser les grandes transitions nécessaires à notre époque"* et il précise : *"La coopération entre la société civile organisée et les citoyens eux-mêmes garantit une démocratie plus vivante, plus représentative et moins verticale."*

Pourtant, ce rôle essentiel – pour ne pas dire existentiel au regard du contexte actuel - du CESE est encore trop méconnu, alors même que notre Assemblée fait l'objet de critiques de plus en plus nombreuses. Découvrir que cette Institution est le lieu d'expression de la Société civile organisée et permet à chaque citoyen de s'exprimer provoque d'ailleurs chez les visiteurs que nous prenons en charge, des réactions généralement positives... d'étonnement.

Il est normal qu'une institution comme le CESE, trait d'union entre les citoyens et les pouvoirs publics, soit soumise au jugement critique. Mais il convient d'y répondre et, pour notre Amicale, de contribuer, à



Francis LAMARQUE avec un groupe de visiteurs

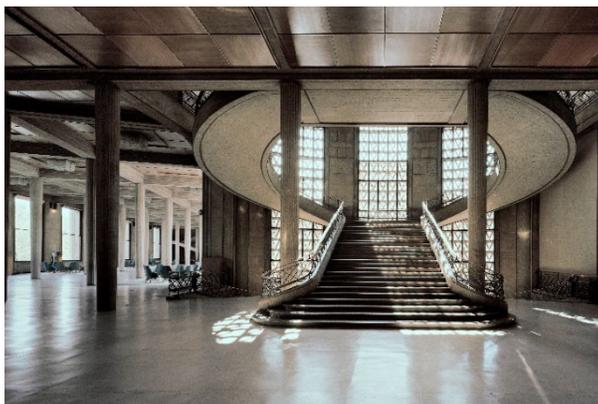
sa juste place, à des actions de communications visibles, lisibles et concrètes.

C'est pourquoi, outre l'accélération du nombre de visites, notre équipe réfléchit à d'autres possibilités, notamment : inclure dans les visites des ateliers participatifs permettant aux « citoyens-visiteurs » de donner leur avis sur les sujets pris en charge par le CESE, s'ouvrir à des projets éducatifs et participatifs tournés vers les lycéens et collégiens, intervenir dans les CESER aux fins d'associer plus étroitement leurs anciens membres.

En poursuivant l'ancrage de nos actions dans une démarche participative propre au CESE, en renforçant notre disponibilité avec une équipe de guides plus étoffée, l'Amicale confirme sa place dans le nécessaire dispositif de revalorisation de notre

Assemblée. Et, surtout, elle contribue ainsi à rendre plus visible son rôle charnière comme pilier de la démocratie et moteur des grandes transitions.

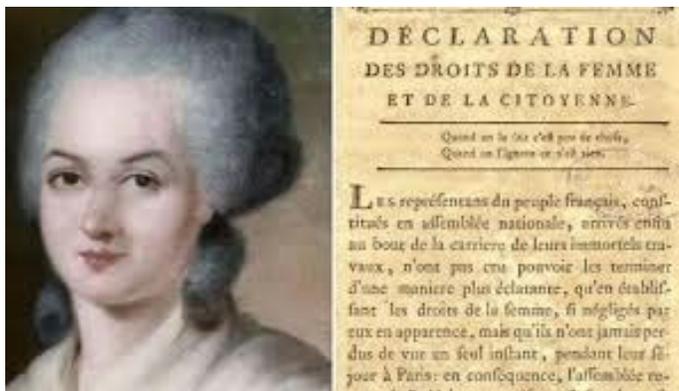
*Bertrand CLUZEL  
Responsable de l'équipe  
des guides de l'Amicale*





# Femmes : du CESE à l'Amicale

Un demi-siècle d'existence méritait bien un retour sur l'histoire de notre association et de son lien indissociable avec celle du CESE. C'était aussi une opportunité de poser un regard croisé sur la place des femmes dans les deux entités.



Olympe de Gouges (1748-1793) publie en 1791 la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne. Elle écrit "la femme a le droit de monter à l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la Tribune".

1992, 7 en 1995 et 8 en 2000. La décennie suivante marque une nette régression avec 3 femmes au CA en 2011. La remontée se fera lentement pour atteindre 12 femmes au CA en 2024 sur 30 membres. Le bureau suivra la même évolution et

passera d'1 femme en 2000 à 4 en 2021 pour 11 postes à pourvoir.

Au CES, il faudra attendre 1987 pour voir 1 femme au bureau de l'assemblée. Parfois elles seront 2 mais en 2007, la communication présentée par Monique Bourven confirme que sur les 19 membres du

bureau ne siège qu'1 seule femme. Elle constate pourtant une progression du nombre de conseillères passé à 44 (mandature 1999-2004) puis 50 (mandature 2004 -2009).

## UNE LENTE EVOLUTION

A la création de notre Amicale en 1975, le CES qui compte 231 conseillers ne dénombre que 7 conseillères et aucune au bureau de l'assemblée. L'Amicale à laquelle adhèrent les conseillers à l'issue de leur mandat, s'est constituée autour d'un conseil d'administration provisoire et d'un bureau. On trouve 1 femme au CA. L'AG de 1976 portera ce nombre à 2, puis 4 en 1982, 6 en

## LES ETAPES FRANCHIES

Si la progression a été lente, le CESE est aujourd'hui l'assemblée la plus paritaire. Le mouvement pour plus d'égalité n'étant pas naturel, il faudra une lutte militante de plusieurs décennies et des décisions

politiques contraignantes pour y parvenir. Quatre étapes méritent d'être soulignées : la loi sur la parité du 6 juin 2000 marque une avancée significative. La création de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité ouvre la voie à des travaux spécifiques au CESE. La loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 qui apporte trois modifications en changeant l'intitulé du CESE qui devient le Conseil économique, social et environnemental avec 233 membres et surtout complète ainsi l'article 1 de la constitution « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes



Edith ARNOULT-BRILL et Pierrette CROSEMARIE à la tribune de l'AG

aux mandats électoraux et fonctions électives ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

Enfin la loi organique du 15 janvier 2021 qui modifie les missions du CESE, réduit sa composition à 175 membres en précisant en son article 7 « Chaque organisation ou autorité veille à ce que la différence entre le nombre d'hommes et de femmes qu'elle désigne ne soit pas supérieure à un ». Au fil de ces étapes, on note le passage à 103 femmes sur 233 sièges et 6 femmes au bureau pour la mandature 2010-2015. Aujourd'hui le CESE compte 84 femmes sur 175 membres et 9 femmes sur 19 au bureau. Les

femmes occupent 52 % des postes de gouvernance et la moitié des rapports présentés le sont par des femmes.

---

## QUEL AVENIR ?

---

Si le CESE est bien installé dans ses nouvelles missions et a atteint l'objectif de la parité, il fait toujours l'objet de menaces ou critiques bien relayées par les médias. Il donne pourtant l'exemple unique du dialogue social, de la recherche de consensus et de la maîtrise du compromis.

La réduction à 175 membres du CESE et la suppression des membres de section assèche quelque peu le réservoir d'adhérents potentiels à l'Amicale dans les années à venir. Aujourd'hui un tiers seulement de nos adhérents sont des femmes. Nous devons attendre la fin de la présente mandature, voire la suivante, pour constater si plus de femmes viendront renforcer notre effectif et améliorer le ratio H/F. Il nous appartient de préparer leur accueil et de leur offrir des postes de responsabilités au sein de notre association.

Nous les invitons à nous rejoindre pour des activités conviviales mais aussi pour continuer, ensemble, la réflexion sur les problèmes de société, défendre l'institution démocratique qu'est le CESE, promouvoir ses travaux, et surtout transmettre leurs expériences.

*Jacqueline LAROCHE-BRION*



## Questions sur l'évolution du CESE



**Les membres de l'Amicale du Conseil économique, social et environnemental, en ont été les conseillers quelques années auparavant. Souvent désignés par des organisations de la société civile<sup>1</sup>, ils ont siégé dans cette troisième assemblée constitutionnelle de la République. Devenus honoraires, ils n'en oublient pas leurs engagements passés et leur militantisme en faveur de causes d'intérêt général. Disposant de plus de temps, ils demeurent intéressés par la vie publique et les évolutions du pays. Ils sont attentifs à l'évolution du CESE.**

**Faut-il pour autant reprendre ici un historique du Conseil ? Il en existe de forts bons, dont son histoire sur le site du Conseil. Aussi, nous préférons nous concentrer sur quelques questions qui se sont posées au fil de son existence, et plus récemment les alternatives qui se sont présentées pour son statut et ses évolutions.**

---

<sup>1</sup> Organisations syndicales, représentants des entreprises, des professions libérales, d'associations, d'O.N.G. environnementales, etc

---

## Des débuts au CESE

« *Notre maison brûle, et nous regardons ailleurs.* » C'est avec cette petite phrase que Jacques Chirac, président de la République française, ouvre son discours devant l'assemblée plénière du quatrième sommet de la terre en septembre 2002 à Johannesburg. Dès 2001, il avait annoncé le principe d'élaborer une charte de l'environnement. Il en prend l'engagement lors de sa campagne électorale de 2002. La révision constitutionnelle est préparée par une commission présidée par le professeur Yves Coppens. La Charte est votée en congrès à Versailles le 28 février 2005 et promulguée le 1<sup>er</sup> mars. La volonté d'inscrire le développement durable dans l'ensemble des politiques publiques se traduit par la création en janvier 2003 du Conseil national du développement durable (CNDD) et en juin par le lancement de la stratégie nationale de développement durable (SNDD). Une délégation au développement durable (DDD) est chargée d'animer un réseau de hauts fonctionnaires au développement durable (HFDD) nommés dans chaque ministère. Le 26 octobre 2005, le Commissariat général au Plan (CGP) rend public devant la presse et les ONG environnementales deux rapports de prospective EQUILIBRES et ISIS, sur l'État et le développement durable. Le premier préconise, entre autres, de transférer au Conseil économique et social (CES) la représentation de la société civile à l'époque dévolue au CNDD. Il recommande dans le même temps que le CGP absorbe la DDD et se transforme en

Commissariat général au développement durable (CGDD).

En parallèle, le 6 juillet 2004, Nathalie Kosciusko-Morizet et un ensemble de députés, avaient déposé une proposition de loi constitutionnelle visant à élargir le champ du CES en Conseil économique, social et environnemental. Les participants au Grenelle de l'environnement retiendront ces recommandations. La loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 et surtout la loi organique du 28 juin 2010 intègrent l'environnement dans le champ de l'institution. La consultation du CESE devient obligatoire pour les plans ou projets de loi de programmation dans les domaines économique, social ou environnemental. L'article 69 de la Constitution révisée introduit une innovation majeure. Le CESE « *peut être saisi par voie de pétition [...], après examen de la pétition, [il] fait connaître au gouvernement et au Parlement les suites qu'il propose d'y donner* ».

## Après 2010, l'avenir du CESE reste incertain

Cette réforme substantielle n'épuise pas les initiatives pour faire évoluer le périmètre, les orientations et les missions du CESE. Dans la prolongation de l'évolution en cours, Dominique-Jean Chertier, sollicité, remet un rapport au président de la République le 15 janvier 2009. Trois scénarios sont proposés pour l'évolution de la composition du CESE. En mai 2009, le Sénat confie à sa commission des Finances un rapport d'information sur la réforme du

CESE qui suggère notamment une piste d'économie budgétaire avec la suppression de certains organismes consultatifs<sup>2</sup> au profit d'une « assemblée des experts de la société civile ». Un tel schéma de rationalisation de la réflexion publique aurait tout aussi bien pu être déployé dans le rapport Chertier. Mais c'est le scénario 3 de ce rapport qui est retenu, sans aucune amélioration de la profusion des organismes de consultation. Dès lors, le CESE pouvait-il émerger hors de l'ignorance qu'en avait le grand public ?

En interne, la profonde réforme inscrite dans la révision constitutionnelle de 2008 a également du mal à s'incarner. Le sort réservé au projet de « rapport annuel sur l'état de la France » pour 2013 en fournit une illustration. Celui-ci est censé prolonger, avec un champ élargi à l'environnement, le rapport annuel de conjoncture, seul livrable obligatoire des précédentes mandatures. Pour rédiger ce rapport, le bureau du CESE crée une commission temporaire qui travaille pendant 8 mois, auditionne de nombreux experts et spécialistes. Lors de la présentation en séance plénière le 8 octobre 2013, pour la première fois depuis plus de 10 ans, le rapport n'obtient pas la majorité absolue des votants. *Le Monde* dans son édition du 10 octobre 2013 commente :

---

<sup>2</sup> Parmi eux notamment : le Conseil national du développement durable ; le Centre d'analyse stratégique et le Centre d'études prospectives et d'informations internationales ; le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion

*Dans l'ambiance feutrée du Conseil économique social et environnemental (CESE), le rapport sur l'état de la France 2013 a déclenché une véritable crise ouverte. Mardi 8 octobre, le texte a été rejeté par un vote en session plénière. Ce document consacre une large place à une vision prospective du développement durable du pays, qui n'y figurait pas les années précédentes. Pour la première fois, les représentants de l'agriculture, des entreprises, de l'artisanat et des professions libérales ont uni leurs oppositions respectives pour regretter, dans une déclaration commune, que ce rapport ne contienne pas "les évolutions souhaitables pour retrouver le chemin de la croissance". (...) L'assemblée s'est partagée en 75 voix pour, 62 contre, et 46 abstentions.*

L'institution peinerait-elle à trouver les voies de compromis pour répondre aux nouveaux défis à relever ? En tout cas, s'emparer de la réforme constitutionnelle de 2008, s'avère plus compliqué qu'imaginé. Faut-il alors s'étonner que de nouvelles propositions fleurissent autour de l'avenir du CESE, mais pas uniquement ?

Le 6 mars 2012, reprenant certaines propositions de la seconde partie du référendum constitutionnel du 27 avril 1969 sur « le projet de loi relatif à la création de régions et à la rénovation du Sénat » qui a conduit au départ du général de Gaulle, une

sociale ; le Conseil d'orientation pour l'emploi ; le Conseil d'analyse économique ; le Conseil d'analyse de la société. D'autres auraient, sans doute, pu être également mentionnés, comme le Conseil d'orientation des retraites.

proposition de loi constitutionnelle est déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale relative à une meilleure représentativité du Sénat par la fusion avec le Conseil économique, social et environnemental. L'argumentation propose une « évolution de la représentativité du Sénat et la transformation du Conseil économique et social en une chambre parlementaire aux côtés de l'Assemblée nationale. ». La proposition est restée sans suite.

Le 9 juin 2023, c'est sur le bureau du Sénat qu'une nouvelle proposition de loi constitutionnelle est déposée pour « supprimer le Conseil économique, social et environnemental ». Cette proposition de loi n'a pas eu plus de suite que celle déposée à l'Assemblée nationale. Elle démontre cependant la récurrence de la question sur la place et le rôle de cette institution. Quelques événements vont orienter et précipiter les choix.

## Vers plus de démocratie participative

Le mouvement des gilets jaunes, à partir de novembre 2018, a largement surpris les divers responsables. Il traduit notamment un sentiment de défiance à l'égard du fonctionnement des institutions. Le grand débat national qui l'a suivi a mis en évidence un sentiment de distance entre les décideurs publics et les citoyens et le souhait de plus

en plus affirmé d'une partie des Français de prendre part plus directement à la décision publique. La Convention citoyenne pour le climat décidée par le président de la République en avril 2019 et dont l'organisation a été confiée au CESE, a fourni l'occasion d'un exercice de forme délibérative. D'autres initiatives sont prises pour associer des citoyens tirés au sort dans l'élaboration de propositions de politiques publiques<sup>3</sup>.

Ainsi émergent et sont précisés les points saillants d'une nouvelle réforme du CESE consacrée par la loi organique n° 2021-27 du 15 janvier 2021 et détaillée sur le site Internet du CESE :

*La réforme accroît la place de la société civile dans l'élaboration des politiques publiques en faisant du CESE le « carrefour des consultations publiques » et l'institution de référence en matière de participation citoyenne.*

*Elle vient renforcer la place du CESE dans le débat public et le cœur de sa mission, l'éclairage des pouvoirs publics sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Le Conseil pourra être saisi par le gouvernement et le parlement sur la mise en œuvre de lois relevant de son champ de compétences. (...) La loi organique institutionnalise la parole de la société civile, la parole citoyenne, en l'associant aux décisions. Le CESE devient l'institution des consultations publiques sur les sujets économiques,*

---

<sup>3</sup> En 2019, un groupe de trente citoyens tirés au sort élabore donc un avis qui se voit intégré à celui de la Commission temporaire « Fractures et transitions ».

En 2020, un processus très similaire conduit à l'avis « Générations nouvelles » sur la solidarité intergénérationnelle.



*sociaux et environnementaux, à sa propre initiative ou à celle du gouvernement. Il pourra notamment associer à ses travaux des citoyens tirés au sort et organiser des conventions citoyennes.*

*La saisine du Conseil sur pétitions est modernisée : le CESE pourra être officiellement saisi par voie électronique, 150 000 signatures avec la possibilité pour les jeunes à partir de 16 ans d'être signataires ou lanceurs pétition. C'est une étape décisive pour les citoyens qui dès 16 ans seront en capacité de faire entendre leur voix. Enfin, l'institution voit sa composition resserrée passant de 233 membres à 175 membres.*

La loi organique de 2021 fait notamment évoluer la composition du CESE en donnant une place renforcée aux représentants de la cohésion sociale, territoriale et à la vie associative ainsi qu'à ceux de la protection de la nature et de l'environnement<sup>4</sup>. Elle comporte en outre une procédure pour assurer l'évolution de la composition du CESE au fil des mandatures<sup>5</sup>.

Une des innovations majeures maintenant dévolue au CESE est évidemment la possibilité de recourir à la consultation du public dans les matières relevant de sa compétence<sup>6</sup>. Claire Thoury, présidente du comité

<sup>4</sup> Il ne faut pas manquer de souligner qu'avec la composition actuelle du CESE, l'offensive du bloc inédit, détaillé par l'article du *Monde* évoqué plus haut, n'aurait pas abouti et le « rapport annuel sur l'état de la France » pour 2013 aurait été aisément adopté.

<sup>5</sup> Un comité ad hoc est prévu pour proposer régulièrement des évolutions de la composition du Conseil. Le rapport Combrexelle, est le fruit de ce comité en 2021.

<sup>6</sup> Article 4.3 de la loi organique n° 2021-27 du 15 janvier 2021 :

« Art. 4-3.-Pour l'exercice de ses missions, le Conseil économique, social et environnemental peut, à son initiative ou à la demande du Premier ministre, du président de l'Assemblée nationale ou du président du Sénat, recourir à la consultation du public dans les matières relevant de sa compétence. Il peut organiser une procédure de tirage au sort pour déterminer les participants de la consultation. A

de gouvernance de la Convention citoyenne sur la fin de vie, retient :

*« Si la Convention s'est aussi bien passée, malgré la nature sensible de son sujet, c'est aussi parce qu'elle a bénéficié de la "méthode CESE", cette façon de construire le consensus dans la bienveillance, en faisant de la nuance une force. (...) Le CESE est l'un des rares lieux où l'on peut produire de la nuance. C'est l'une des seules institutions où nous pouvons échanger avec des gens qui ne pensent pas du tout comme nous, et cheminer ensemble pour trouver des réponses et des solutions. »*

Une autre innovation intéressante est portée par l'étude sur l'expérimentation d'une méthode de clarification des controverses testée sur *Quelle place pour le nucléaire dans le mix énergétique français ?* En conclusion :

*Cette étude avait l'objectif d'expérimenter une méthode innovante qui pourrait contribuer et sortir des affrontements parfois violents et souvent stériles entre « experts ». De par sa composition et sa capacité à faire dialoguer les parties en présence, le*

---

*cette fin, il nomme un ou plusieurs garants tenus à une obligation de neutralité et d'impartialité, chargés de veiller au respect des garanties mentionnées à l'article 4-2.*

*« La procédure de tirage au sort assure une représentation équilibrée du territoire de la République, notamment des outre-mer, et garantit la parité entre les femmes et les hommes parmi les participants.*

*« Le Conseil publie les résultats de ces consultations et les transmet au Premier*

*CESE a essayé de démontrer que l'on peut dépasser les postures pour se mettre d'accord sur les principaux clivages, apprendre à s'écouter et commencer à rapprocher les points de vue.*

On le voit, la loi organique de 2021 et les impulsions données ces dernières années à son travail initient un nouveau cycle pour les services que le CESE peut apporter à notre démocratie. Espérons que la connaissance de nos concitoyens pour sa composition, ses missions et son fonctionnement s'en trouvera encore renforcée<sup>7</sup>. Espérons qu'ils mobiliseront les dispositions nouvellement ouvertes sur les questions les plus pertinentes. Gardons à l'esprit que ce nouveau cycle pourrait n'être qu'un balbutiement vers une véritable institutionnalisation des conventions citoyennes<sup>8</sup>. Observons avec attention et vigilance ces orientations nouvelles. Et prenons le risque de nous aventurer jusque sur la voie de propositions pour de futures évolutions !

*André-Jean GUERIN*

*ministre ainsi qu'au président de l'Assemblée nationale et au président du Sénat. »*

<sup>7</sup> Une enquête Opinionway pour le CEVIPOF de février 2021 confirme la confiance que les Français placent dans le CESE.

<sup>8</sup> Plusieurs projets de loi constitutionnelle ont été déposés dans ce sens mais sans suite jusqu'à présent. Voir notamment le projet de loi constitutionnelle pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace ou le projet de loi constitutionnelle pour un renouveau de la vie démocratique.



## 50 ans après : fidélités et évolutions

C'est volontairement que je reprends le titre de l'édito du « Bloc-Notes » que j'avais écrit pour le 40ème anniversaire de l'Amicale en 2015.

La célébration des dates historiques des nations comme les événements marquants de nos vies s'accrochent aux chiffres ronds, qu'ils soient dizaines, centaines ou milliers. Généralement dans la vie de nos organisations, il en est de même. En dehors des instances statutaires, chaque cycle de 10 ans est l'occasion de faire le point, de vérifier la pertinence de l'idée initiale et de procéder, en cas de besoin, aux adaptations rendues nécessaires par les évolutions techniques, socio-économiques, politiques ou culturelles etc...L'Amicale du CESE n'échappe pas à la règle.



Hubert BRIN président de l'Amicale et Patrick BERNASCONI président du CESE

Hubert BRIN président de l'Amicale et Patrick BERNASCONI président du CESE

L'idée initiale des fondateurs reste l'ADN de son existence encore aujourd'hui : se donner collectivement les moyens de prolonger les relations amicales, nouées durant nos mandats en tant que conseillers. Dans un premier temps, ce fut principalement en proposant des temps de rencontres culturelles (voyages, expositions etc...) mais, de plus en plus, au fil des années, nous avons continué à manifester notre attachement à l'existence de cette troisième assemblée constitutionnelle. En effet, au-delà de l'amitié entre les membres de l'Amicale et malgré toutes les imperfections que nous lui connaissons, c'est d'abord la conviction de l'utilité de l'existence du CESE pour une démocratie apaisée qui nous rassemble.

Nous avons tous vu, lu et entendu toutes les critiques qui ont été émises contre le Conseil depuis une vingtaine d'année, quasi exclusivement de la part de personnes qui n'y étaient jamais venues, ou chagrines de ne pas y avoir été nommées. Cela n'a fait que renforcer notre détermination à être des témoins de ce que nous y avons vécu.

Sortir de l'entre-soi et se mettre en danger dans ses certitudes, accepter toutes les semaines un moment de débat démocratique respectueux de l'autre, accepter qu'il ait lui aussi une part de vérité pour avancer dans la négociation et la culture du compromis, essayer de trouver les mots qui rassemblent plutôt

que de mettre en exergue ceux qui divisent. Pour nous, membres de l'Amicale, cela nous remet en mémoire de très nombreux échanges avec nos collègues, et notre regret presque permanent de ne pas avoir été entendu.

**S**oyons clairs, l'Amicale n'a jamais été un rassemblement d'anciens du CESE pour compenser une soi-disant nostalgie de ne plus en être membre à part entière et elle n'a pas vocation à rédiger des rapports ni proposer des avis au vote de ses membres. Nous considérons simplement qu'en reconnaissance de ces riches moments passés au Palais d'Iéna, nous avons la responsabilité de faire connaître dans nos réseaux d'aujourd'hui les travaux réalisés par ceux qui nous ont succédés.

Nous sommes aussi toujours en alerte, à l'écoute de toutes les transformations sociales et sociétales et de leurs enjeux économiques dans une société en transition. C'est pourquoi, quelquefois à partir des travaux du CESE mais pas toujours, nous proposons régulièrement des débats, des visites...apportant quelques réponses aux questionnements actuels.

**N**éanmoins l'Amicale se doit d'évoluer si nous voulons qu'elle perdure. Certes, si demain le CESE était supprimé, l'Amicale disparaîtrait rapidement. Même si cela n'est pas à l'ordre du jour dans l'imédiat il nous faut toujours rester vigilant.



Avril 2015 - Jean-Paul DELEVOYE  
et Hubert BRIN

Pour autant depuis maintenant 15 ans sa composition et son mode de fonctionnement ont profondément changé. Un des éléments majeurs de ces évolutions, c'est le rajeunissement des membres et la limitation du nombre de mandats. Ce sont les membres actuels du CESE qui seront ou ne seront pas les adhérents de l'Amicale demain. Or pour nombre d'entre eux, lorsqu'ils partent du CESE, ils sont loin d'avoir terminé leur vie professionnelle et l'approche des voyages et activités culturelles par les jeunes générations est probablement très différente de celle d'hier.

Les jours et horaires de réunion des instances ou des propositions de visites devant être moins configurés sur des horaires de retraités, les voyages peuvent être plus organisés en découvertes de réponses aux diverses interrogations du moment...quelques esquisses d'évolutions à débattre et à mettre en œuvre demain...

Pour ce qui me concerne, que ce soit le temps passé au CESE ou à l'Amicale, lorsque je regarde ce que cela m'a apporté, je n'ai que des remerciements à formuler.

*Hubert BRIN*



## Le Palais d'Iéna

En 2011, le CESE a souhaité s'ouvrir sur l'extérieur en organisant des manifestations culturelles et en louant des espaces afin de faire mieux connaître l'institution auprès du public mais aussi avoir des sources de financement supplémentaires pour participer aux travaux de restauration du Palais Iéna.

C'est assez naturellement qu'en 2016, en tant qu'architecte, membre du CESE, représentant le groupe des professions libérales, j'ai participé à un groupe de travail animé par Jean Grosset qui préparait l'organisation de l'ouverture au public du Palais Iéna lors des journées du Patrimoine ; l'objectif était de faire connaître sur le plan patrimonial, ce chef d'œuvre architectural, bâtiment emblématique de l'architecture d'Auguste Perret tout en faisant rayonner les travaux du CESE à cette occasion.

A cette époque, la survie de la troisième assemblée de la République n'était pas assurée ; on entendait parler de changement de dénomination, de changement de lieux, voire de disparition.

En 2018, le directeur du Budget indique à Jean Grosset, questeur du CESE, qu'il n'y aurait plus de budget alloué aux travaux de restauration

du bâtiment et que le CESE devait « se débrouiller ».

Alors que le CESE organise, le 27 Novembre 2019, une soirée en l'honneur des 80 ans du Palais Iéna, germe l'idée de mettre en place un fonds de dotation afin d'assurer transparence et fléchage des dons pour la restauration architecturale du Palais Iéna et permettre de mettre en œuvre une véritable stratégie de levée de fonds avec un objectif clair.

A partir de là, nous étions une quinzaine de conseillers engagés, constituants aujourd'hui un Comité d'Ambassadeurs nous réunissant régulièrement, environ tous les mois et demi pour essayer de trouver de nouveaux mécènes.

En 2021, le mandat de conseiller prenait fin pour certains d'entre nous, mais toujours passionnés par l'architecture du lieu, nous avons continué à œuvrer pour associer de nouveaux donateurs.

Dîner de gala fin 2022, lancement du Club du Palais d'Iéna en Juillet 2023 avec la participation exceptionnelle de Plantu. Autant d'actions qui ont permis de lever des fonds pour, entre autre, permettre la restauration du mobilier Paulin conçu spécialement pour le Palais



d'Iéna et qui meublait la salle Hypostyle depuis 1987.

En 2024, grâce au précieux soutien des mécènes du Fonds Co-construire, et donateurs le CESE a mis en œuvre la réalisation d'une toiture-terrasse accessible au public ; cet espace d'exception de 700m<sup>2</sup>, situé sur l'aile de l'avenue Albert de Mun du Palais d'Iéna avec l'une des plus belles vue de Paris sur la Tour Eiffel, permettra d'organiser des réceptions, manifestations culturelles renforçant l'attractivité du Palais.

En parallèle, le fonds Co-construire organise des rencontres-débats, dans le cadre du Club du Palais Iéna offrant aux mécènes, donateurs, partenaires, ambassadeurs des échanges privilégiés avec les conseillers, spécialistes et acteurs engagés autour des grandes thématiques d'intérêt général traités par le CESE.

Ces soirées thématiques participent à la fois au rayonnement du CESE et du fonds et génèrent de nouveaux contacts débouchant potentiellement sur de futurs mécènes.

Ainsi la soirée sur la Convention sur la fin de vie en octobre 2023 a rassemblé vingt-cinq de nos mécènes, deux nouveaux contacts et a abouti un an après à un nouveau don.

La soirée sur l'évolution du travail en Mars 2024 nous a permis d'ouvrir notre carnet de prospection aux principales entreprises du CAC 40.



Si aujourd'hui, le CESE veut continuer de rayonner, de s'ouvrir toujours sur l'extérieur, la restauration du palais doit se poursuivre notamment avec la réhabilitation de la salle Hypostyle ; Elle incarne l'audace visionnaire

d'Auguste Perret, maître du béton et pionnier de l'architecture moderne du XX<sup>ème</sup> siècle.

Ce projet nécessite un engagement collectif important. Le fonds de donation Co-construire doit continuer de mobiliser activement son réseau de mécènes, donateurs pour atteindre cet objectif. Chaque contribution, qu'elle soit modeste ou importante participe à la préservation, à la modernisation et à la restauration de ce chef d'œuvre architectural.

Chacun des membres de l'Amicale est invité à faire connaître le Fonds au travers de ses réseaux. Les visites du CESE organisées par l'amicale pourraient aussi être l'occasion de détecter, sensibiliser des futurs donateurs.

Nous sommes plusieurs ambassadeurs, anciens conseillers, réunis autour de Jean Grosset président du fonds, aujourd'hui membres de l'Amicale partageant une conviction commune quant à l'importance des missions du fonds et motivés à poursuivre notre engagement dans ce sens, en sachant que nous devons aussi penser à notre relève.

*Dominique RIQUIER-SAUVAGE*



## Les autres CES, ailleurs

Comme nous avons pu le lire tout au long de ce recueil, le concept de « conseil économique, social et environnemental » peut devenir, dans ces temps troublés, un outil précieux pour une gouvernance démocratique apaisée.

Le CESE, s'il est bien utilisé, est un lieu de déminage des très nombreux dossiers explosifs qui génèrent tant d'affrontements irraisonnés et rendus irrationnels du fait de leur amplification par les réseaux sociaux.

Il est d'ailleurs intéressant de constater que ce type d'assemblée s'est démultiplié à différents échelons nationaux, européens et internationaux.

### Les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux

Les prémisses des CESER trouvent naissance sous le gouvernement de Pierre Mendès-France, après l'adoption de la loi du 14 août 1954 et d'un décret du 11 décembre 1954 qui permet la création de Comités d'expansion économique (CEE) dont le ressort est essentiellement lié à la région économique.

Le comité se constitue de représentants qualifiés (banques, agriculture, commerce, industrie, pêche, transport, organisations syndicales de travailleurs les plus représentatives), et de représentants d'organismes (collectivités locales,

chambres de commerce, métiers, agriculture etc...)

En 1964, ce comité se transforme en Commission de développement économique régional (CODER), et en 1972 en Conseils économiques et sociaux régionaux (CESR) et en 2010 conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER).

A l'instar du CESE, son rôle est consultatif auprès du Conseil régional.

### Le Comité économique et social européen



Une délégation de l'Amicale conduite par Pierrette CROSEMARIE rencontre le président du CES européen Georges DASSIS en mars 2018

Le CES européen, institué par le traité de Rome en 1957 aux fins d'associer les divers groupes d'intérêts économiques et sociaux à la réalisation du Marché commun et de leur donner un instrument institutionnel pour faire connaître à la Commission et au Conseil de l'Union européenne leurs points de vue sur toutes les questions d'intérêt communautaire.

L'acte unique européen (1986), le traité de Maastricht (1992), le traité d'Amsterdam (1997) et le traité de Nice (2001) ont conforté le CESE dans ses fonctions. Le traité de Maastricht a considérablement élargi les attributions du Comité qui ont été confirmées par le traité de Lisbonne.

Son influence s'étend dorénavant à des questions comme la politique sociale, la cohésion économique et sociale, l'environnement, l'éducation, la santé, la protection des consommateurs, l'industrie, les réseaux transeuropéens, la taxation indirecte et les fonds structurels.

Composé de 329 membres issus des milieux socio-économiques de l'Europe, il est la voix de la société civile et donne des points de vue au Conseil, à la Commission et au Parlement européen à leur demande ou de sa propre initiative.

---

### **L'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires**

---

L'idée de créer l'AICESIS fût lancée à l'initiative des présidents Jean Mattéoli (CES de France) et Philippe Yacé (CES de Côte d'Ivoire) à Caracas au Vénézuéla en 1997

L'Association agissant essentiellement comme un réseau, a trois missions principales, dans le respect total de l'indépendance de chacun de ses membres :

- Développer la coopération entre chacun de ses membres en favorisant l'échange d'expériences et de bonnes pratiques ;

- Promouvoir le dialogue social, et plus largement, la démocratie participative dans le monde ;

- Encourager et aider à la création de conseils économiques et sociaux dans les Etats qui n'en possèdent pas, conformément aux principes des Nations unies et de la Déclaration universelle des Droits de l'homme ainsi qu'aux principes et aux droits fondamentaux du travail approuvés par tous les membres de l'Organisation internationale du travail.

A ce jour l'AICESIS compte 72 membres.

Si donc le concept de Conseil économique, social et environnemental s'est développé, il reste encore du chemin à faire pour que l'idée s'étende à d'autres territoires ou à d'autres pays sur notre planète.

**Etendre les CESE à d'autres territoires** : plusieurs voix ont proposé leur création dans certaines grandes métropoles permettant à chacun des exécutifs d'avoir l'avis d'une large partie des organisations de la société civile existantes sur ce territoire lors de décisions potentiellement conflictuelles.

**Etendre les CESE à d'autres pays** : l'un des premiers obstacles restera toujours d'abord le caractère démocratique ou non des gouvernements en place pour pouvoir lancer des coopérations internationales, car le fondement principal demeure bien de faire participer la société civile organisée à l'élaboration de la décision publique.

*Hubert BRIN*

# Rejoindre l'Amicale

Le bulletin d'adhésion ci-dessous est à renvoyer au secrétariat de l'Amicale accompagné du règlement de la cotisation. Voir au verso les modalités d'adhésion et les montants de la cotisation.



**amicale**  
du Conseil économique,  
social et environnemental

## BULLETIN D'ADHESION

Nom.....

Prénom .....

Date de naissance.....

Adresse.....

.....

Téléphone fixe .....portable.....

Courriel (mail).....

*(cocher la case correspondante)*

a été **CONSEILLER CESE** de .....à.....  
dans le groupe .....

a été **Personnalité associée** de.....à.....

est conjoint ou conjointe d'un conseiller ou personnalité associée décédé

est conjointe ou conjoint ou enfant d'un adhérent de l'Amicale dont le nom est.....

**Souhaite adhérer au Club des Amis de l'Amicale et est parrainé par :**

*Informations complémentaires facultatives :*

*Responsabilités exercées au sein du CESE :*

.....  
.....

*Distinctions honorifiques :* .....

.....  
.....

Je souhaite adhérer à l'Amicale du CESE et donne mon accord pour figurer dans la liste des adhérents publiée dans l'annuaire et dans l'espace réservé aux adhérents du site Internet.

Date .....Signature.....

## **Vous pouvez ADHERER à l'Amicale si :**

- vous êtes une **ancienne Conseillère** ou un **ancien Conseiller** du CESE voire du CES ;
- vous êtes une **ancienne personnalité associée** dans une mandature antérieure à 2021 ou encore **ancienne ou ancien membre de section** dans les mandatures antérieures à 2008-2010 ;
- Vous êtes conjoint ou conjointe ou descendant d'un conseiller, d'une personnalité associée ou d'un membre de section décédé.

Adhérent à l'Amicale vous participez à l'AG annuelle avec droit de vote, vous pouvez être candidat aux instances (Bureau, CA, Commissions et groupes de travail) et vous inscrire aux activités proposées par l'Amicale.

**La cotisation annuelle a été fixée à 50 € pour l'année 2025.**

**Vous pouvez devenir MEMBRE ASSOCIE de l'amicale** si vous êtes conjoint, conjointe, enfant d'un membre adhérent à l'Amicale.

**Vous pouvez devenir AMI de l'amicale** si vous êtes parrainé (coopté) par un membre adhérent à l'Amicale.

Membre associé ou Ami, vous pouvez assister à l'AG annuelle sans droit de vote, être candidat aux commissions et groupes de travail et vous inscrire aux activités proposées par l'Amicale.

**Pour les membres associés et les amis, la cotisation annuelle a été fixée à 25 € pour l'année 2025.**

**Il va de soit que les adhérents, membres associés et amis doivent être à jour pour le paiement de la cotisation annuelle. Cela conditionne la recevabilité de leur inscription et participation aux activités et instances de l'Amicale.**

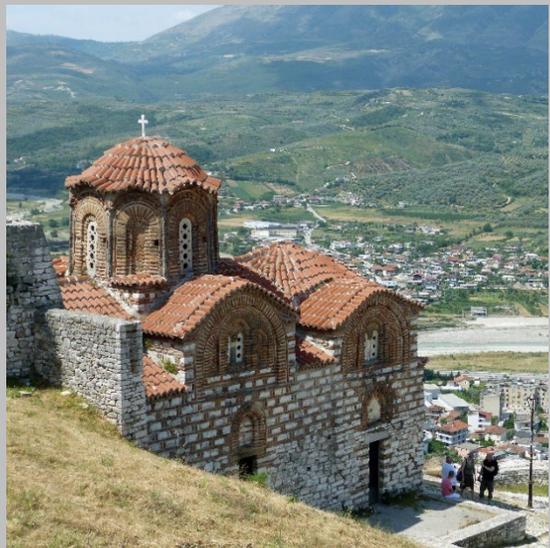
## **Le paiement de la cotisation peut s'effectuer :**

- de préférence par virement sur le compte de l'Amicale à la Banque postale avec la mention « *cotisation 2025* » - IBAN identifiant international de compte - **FR02 2004 1010 1234 9587 0Z03 376**
- à défaut par chèque à l'ordre de l'Amicale du CESE avec au dos votre nom s'il est différent de celui figurant sur le chèque et la mention « *cotisation 2025* ».



**amicale**  
du Conseil économique,  
social et environnemental

**MERCI DE REJOINDRE L'AMICALE DU CESE**



*De gauche à droite à partir du haut : Avec l'Amicale à Marienbad en Bohême – 2010 ; au musée Picasso – 2015 ; à l'expo Villa Borghèse - musée Jacquemart-André – 2024 ; à Bérat en Albanie - 2022 .*

**Amicale du Conseil économique, social et environnemental**

9 place d'Iéna - 75 775 PARIS Cedex 16

Secrétariat : bureau 310 – 3<sup>ème</sup> étage Palais d'Iéna

Téléphone : 01 44 43 64 85 - Courriel : [amicale@lecese.fr](mailto:amicale@lecese.fr)

**Site internet : [www.amicale-cese.fr](http://www.amicale-cese.fr)**